







# METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS LOCALES DE PRÉSERVATION, DE SENSIBILISATION, ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES CULTURELS ET NATURELS

# Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCOG

L'Ouest guyanais abrite un patrimoine naturel et culturel unique, et très riche. Ce patrimoine reste cependant méconnu, y compris par les populations locales, avec peu d'interactions entre les différentes communautés, des savoir-faire qui ont tendance à s'oublier par un manque de transmission entre les générations.

Un des objectifs de la stratégie de développement local est donc de mettre en place des projets permettant la valorisation de ces patrimoines naturel et culturel, tout en sensibilisant les populations à l'importance de leur préservation.

# Contribution aux orientations stratégiques

Cette fiche action s'intègre dans la stratégie de développement local de l'Ouest guyanais, sur la deuxième orientation stratégique « Préserver les patrimoines et les valoriser comme lien social et support de loisirs », en favorisant les initiatives de mise en valeur, de transmission et de préservation du patrimoine naturel et culturel local, afin de les faire découvrir et redécouvrir aux habitants et visiteurs du territoire

En proposant de soutenir certaines opérations d'échanges, de partages d'expérience, cette fiche action s'intègre également dans la dernière orientation stratégique de la stratégie multi fonds « Coopérer et s'ouvrir vers l'extérieur ».

## Effets attendus

Le déploiement de cette fiche action sera jugé positif si les effets suivants sont observés :

- Les patrimoines naturels et culturels de l'Ouest guyanais sont mieux connus, les populations locales y ont davantage accès
- Les populations locales sont davantage conscientes de l'importance de la préservation de ces patrimoines









# **ACTION 1**

# METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS LOCALES DE PRÉSERVATION, DE SENSIBILISATION, ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES CULTURELS ET NATURELS

## Descriptif des actions soutenues

- **Réhabilitation de sites naturels pour accueillir du public** : entretien paysager, réhabilitation du patrimoine bâti, des accès, balisage des sites, etc.
- **Programmes d'animation autour des savoirs faire et patrimoines :** évènements culturels (type cinéma plein air, représentation de théâtre, danse...), activités culturelles périscolaires, équipements d'éducation culturelle et artistique, animations des programmes(salaires), actions autour de la transmission/partage des savoir-faire, (culinaires, artisanat, artistiques, langues...), échanges interculturels, résidences ...
- **Programmes d'éducation à l'environnement** et au développement durable (EEDD) (animations, activités d'EEDD, équipements d'EEDD, échanges avec un pays voisin...)
- Création **d'outils de communication de valorisation** et de **sensibilisation** aux patrimoines culturels et environnementaux (livrets, expositions, vidéos, etc...) sous conditions : outils avec une portée territoriale et définition d'un programme de diffusion de ces outils
- Action d'acquisition de connaissances des patrimoines naturels / culturels matériel et immatériel : diagnostic, inventaire, répertoire, étude sous conditions, avec une portée opérationnelle, toute autre étude devra justifier d'un caractère structurant pour le territoire.), etc.

## Coûts admissibles

- Coûts liés aux travaux de construction ou d'aménagement, à l'achat de matériels et d'équipements (et à leurs acheminement) pour les travaux et les aménagements
- Coûts liés à l'auto-construction
- Coûts liés à la rémunération de postes en lien direct avec le projet\*
- Coûts indirects (maximum 15 % de l'enveloppe dédiée aux salaires)
- Coûts liés au frais de mission (déplacement, hébergement, restauration...) \*\*
- Coûts liés aux formations pour les associations en lien avec le projet et sous conditions (note justifiant la formation en lien avec le projet)
- Coûts liés aux déplacements en lien avec le projet
- Coûts liés à la communication en lien avec le projet
- Coûts liés aux études préalables et l'accompagnement pour la mise en place de l'action
- Coûts liés à l'organisation d'une animation ou d'une activité (prestations, équipements et matériels, location de matériel ou de lieu ...)
- Coûts liés à des prestations externes liés au projet
- · \*La rémunération est plafonnée à 50% du montant du projet
- \*\*Des coûts simplifiés pourront être utilisés, selon une grille élaborée par le PAE, concernant la rémunération et les frais de mission
- · Les animations et évènements ponctuels non rattachés à un programme culturel ou environnemental ne sont pas éligibles.











# **ACTION 1**

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS LOCALES DE PRÉSERVATION, DE SENSIBILISATION, ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES CULTURELS ET NATURELS

Bénéficiaires	
Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires non éligibles
<ul><li>- Associations</li><li>- Collectivités territoriales et leurs groupements</li><li>- Établissements publics</li></ul>	- Entreprises

# Principes de sélection des projets

Les principes de sélection seront appliqués via des critères de sélection qui seront établis et validés par le comité de programmation

Certains principes et critères de sélection pourront être proposés par type d'action au sein de la même fiche action et pourront être différents en fonction des actions menées (actions liées au patrimoine naturel ou actions liées au patrimoine culturel)

Les grands principes reposent sur :

- Le public ciblé

che action

- Le type d'actions valorisant le patrimoine, sa diffusion, le caractère interactif de l'action....
- La mise en réseau des acteurs
- La cohérence territoriale, sa dimension territoriale

## Plan de financement

Trair de inidirectifett			
Type de soutien	Subvention		
Montant plancher			3 000€
Montant plafond			100 000€
Taux de cofinancement			85%
Taux d'aides publiques			100%
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	838 240€	147 924,71€	986 164,71€













# METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS LOCALES DE PRÉSERVATION, DE SENSIBILISATION, ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES CULTURELS ET NATURELS

Lignes de partage		
Avec les autres fiches actions de la stratégie leader	- La FA 2 soutient les projets à vocation économique (porteurs de projets privés) valorisant les patrimoines et savoir-faire du territoire	
Avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	/	
Avec les autres fonds européens (FEDER/FEAMP)	- FEDER-OS5 : la FA 1 FEDER-OS5 soutient les animations portées par les associations autour de projets sportifs, de loisirs.	

# Questions évaluatives

- Les actions LEADER ont-elles permis une préservation et valorisation pérenne des savoirs, savoir-faire et richesses patrimoniales ?
- LEADER a-t-il permis d'accompagner une prise de conscience des richesses locales par les habitants du territoire de la CCOG et d'ailleurs ?

#### **Indicateurs**

iche action

Indicateurs de réalisation	V0	Cible
- Nombre de programmes d'animations culturelles	0	10
- Nombre de programmes autour de l'EEDD soutenus	0	5
Indicateurs de résultat	Vo	Cible
- Nombre de personnes sensibilisées et/ou participant aux animations (preuve de	0	10 par atelier













SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

## Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCOG

- Créer de nouveaux emplois et de nouveaux services sur le territoire de l'Ouest guyanais
- Renforcer l'attractivité de territoire afin que les jeunes y restent une fois formés, à travers sa dynamisation économique
- Accompagner les porteurs dans la formalisation de leurs activités, ainsi que dans leur professionnalisation
- Utiliser durablement les ressources locales comme opportunité économique

## Contribution aux orientations stratégiques

Cette fiche actions contribue principalement à l'orientation stratégique n°3 « Soutenir l'entreprenariat et les initiatives économiques ». En fonction des activités, elle contribue également à l'orientation stratégique n°2 autour de la valorisation des patrimoines locaux. Enfin, elle contribue également à la première orientation « Animer la vie locale » en favorisant le déploiement d'activités économiques telles que des commerces de proximité, qui participent au dynamisme et à l'attractivité des communes.

#### Effets attendus

- Les petites et microentreprises qui s'installent et pérennisent leurs activités
- Des emplois formels sont créés sur le territoire de la CCOG
- Les petites et microentreprises diversifient leurs activités
- Les porteurs de projet d'activité économiques bénéficient d'un accompagnement adapté dans le montage de leurs projets
- Les filières économiques sont mieux structurées, les professionnels s'organisent entre eux, se regroupent
- L'amélioration de l'accès à l'offre de commerces et services, en particulier des populations isolées











**ACTION 2** 

SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

## Descriptif des actions soutenues

- Investissements matériels et immatériels dans le cadre du développement d'une nouvelle activité, autour de la filière **touristique**
- Investissements matériels et immatériels dans le cadre du développement d'une nouvelle activité/d'une diversification d'activité autour **de la filière agricole / agroalimentaire.**
- Investissements matériels et immatériels dans le cadre du développement d'un nouveau service/diversification d'**activités** autres que touristiques et agricoles.
- Animation économique (dont les études préalables seront privilégiés les études avec une portée opérationnelle, toutes autres études devra justifier d'un caractère structurant pour le territoire.) et accompagnement de proximité des porteurs de projets économiques (prestation qui pourra être internalisée, à la CCOG ou au PAG, ou externalisée à travers un appel à projets). Cet animation/accompagnement devra avoir une portée territoriale, définir un plan d'actions et prévoir une évaluation/bilan de son action.
- **Échanges de pratiques partages d'expérience** entre groupes de professionnels sur un site ou domaine pilote dans un pays voisin, participation à un salon professionnel, etc., dans le cadre d'un projet

## Coûts admissibles

- Coûts liés à la construction, l'achat et transport de matériels et d'équipements en lien avec le projet
- Coûts liés aux études préalables et l'accompagnement dans le cadre du projet
- Coûts de formation individuelle liée au projet
- Coûts liés à la rémunération et aux dépenses de fonctionnement \* (frais de mission, déplacement) pour renforcer l'accompagnement des porteurs de projet, dans le cadre d'un projet à portée territoriale
- Coûts liés aux études\* (études de marché, études de faisabilité) sous conditions : avec une approche collective et avec une portée opérationnelle, toutes autres études devront justifier d'un caractère structurant pour le territoire
- Coûts de prestations externes liés au projet
- Coûts liés à l'auto-construction
- Coûts liés aux déplacements en lien avec le projet
- Coûts liés à la communication en lien avec le projet
- Coûts liés à l'organisation d'une animation ou d'une activité (prestations, équipements et matériels, location de matériel ou de lieu ...)
- · \*Des coûts simplifiés pourront être utilisés, selon une grille élaborée par le PAE, concernant la rémunération et les frais de mission
- · \*Bénéficiaire éligible : établissement public et/ou collectivités

iche action-











**ACTION 2** 

#### SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

# Bénéficiaires Bénéficiaires éligibles Bénéficiaires non éligibles - Porteurs privés, agriculteurs, pluriactifs - Entreprises - SCI/SCOP - Collectivités territoriales et leurs groupements - Chambres consulaires - Établissements publics - Structures collectives de type syndicats, groupements de producteurs ou d'artisans

#### Principes de sélection des projets

Les principes de sélection seront appliqués via des critères de sélection qui seront établis et validés par le comité de programmation

Certains principes et critères de sélection pourront être proposés par type d'action au sein de la même fiche action et pourront être différents en fonction des actions menées (projets touristiques ou à vocation économiques, projets d'animations économiques)

Les grands principes reposent sur :

- La localisation et l'itinérance du projet
- L'innovation
- La mise en réseau des acteurs
- La cohérence territoriale, sa dimension territoriale
- Contribution au développement économique et à l'emploi local



# **GAL CCOG**









**ACTION 2** 

#### SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

Plan de financement			
Type de soutien	Subvention		
Montant plancher			3 000€
Montant plafond			100 000€
Taux de cofinancement FEADER	85%		
Taux d'aides publiques	90% * pour les privés et 100% pour les publics *sous réserve du régime d'aide et taux appliqués		
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	1 483 040€	361 712,94€	1 744 752,94













SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

Lignes de partage	
Avec les autres fiches actions de la stratégie leader	La FA LEADER 1 soutient les projets de valorisation des patrimoines, portés par des publics ou associations, dont la vocation première n'est pas économique.
Avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	- Le dispositif 73.01 du volet guyanais du PSN soutient les projets de transformation des productions agricoles sur la ferme à destination des agriculteurs inscrits à l'AMEXA et dont le coût total du projet est supérieur à 30 000 € - Le dispositif 73.03.3 du volet guyanais du PSN soutient les entreprises agro-alimentaires pour des projets d'un montant supérieur à 50 000 € - Le programme LEADER soutient les projets des agriculteurs inscrits à l'AMEXA ou non si le coût total du projet est inférieur à 50 000 €
Avec les autres fonds européens (FEDER/FEAMP)	- <u>FEAMPA</u> : La FA 3 soutient le développement des projets qui concernent la filière pêche - <u>FSE+</u> : Les OS 4.5 et 4.8 soutiennent les actions liées à la formation (valorisation des métiers locaux, accès aux formations: transport, logement, etc.)
Questions évaluatives	

## Questions évaluatives

- Dans quelle mesure les projets soutenus à travers la fiche action 2 ont-ils permis de renforcer et développer l'offre de commerces et de services de proximité ?
- En quoi les actions soutenues à travers la fiche action 2 ont-elles permis d'améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire ?
- L'accompagnement des porteurs de projets au développement de leurs activités a-t-il été efficace sur tout le territoire de la CCOG ?



# **GAL CCOG**









**ACTION 2** 

SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LES INVESTISSEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE D'INITIATIVES ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

## **Indicateurs**

Indicateurs de réalisation	V0	Cible
- Nombre de services créés	0	15
- Mobilisation d'un animateur de proximité sur le territoire	Non	Oui
- Nombre de services ou activités itinérantes créés	0	3
Indicateurs de résultat	V0	Cible
- Nombre d'emplois créés ou soutenus <i>(incluant le gérant)</i>	0	5







**ACTION 3** 

## **COOPÉRATION**

#### Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCOG

De nombreuses opportunités en matière de coopération existent à l'échelle régionale, à l'échelle des Antilles, mais également plus largement en Europe, sur l'ensemble des thématiques abordées par la stratégie LEADER du GAL de l'Ouest Guyanais. Des pistes de réflexions sur des thématiques de coopération entre les GAL guyanais ont été identifiées sur :

- L'amélioration et la simplification du système de suivi-évaluation du programme LEADER, en commun avec tous les GAL de Guyane (définition d'indicateurs communs, conception d'un outil de suivi ergonomique et adaptés aux besoins des GAL, etc.)
- La communication autour du programme LEADER et notamment des réalisations et des effets observés à la suite de la programmation 2014-2022 (organisation d'évènements en commun, mutualisation d'outil de communication, etc.)

L'enjeu réside donc dans la capacité des GAL à développer des projets au sein même de la Guyane, puis dans un deuxième temps avec d'autres GAL, dans les DOM, en métropole ou en Europe.

Par ailleurs, la proximité culturelle, sociale et économique du Suriname représente également une opportunité en matière de coopération. Les échanges d'expériences ou de formation permettront de développer conjointement les zones rurales que ce soit aux niveaux économique, technique, scientifique ou culturel.

## Contribution aux orientations stratégiques

La coopération permet de répondre à tous les objectifs stratégiques du programme LEADER 2023-2027 du GAL de l'Ouest. Les actions de coopération permettent de mettre en œuvre différemment certains projets, ou d'en augmenter les retombées bénéfiques localement en trouvant de nouveaux partenaires sur d'autres territoires. En outre, ils permettent de s'enrichir de l'expérience d'acteurs ayant déjà engagé des projets similaires, mais aussi de diffuser les bonnes pratiques acquises localement.

#### **Effets attendus**

- Une augmentation des connaissances et compétences des porteurs de projets
- Un renforcement et création de liens avec les autres territoires LEADER
- Un renforcement et création de liens avec des territoires organisés de pays tiers, notamment avec le Suriname
- L'identification et la diffusion de solutions innovantes d'autres territoires pour répondre aux problématiques de l'Ouest







**ACTION 3** 

## **COOPÉRATION**

#### Descriptif des actions soutenues

Les projets de coopération devront répondre à la stratégie du GAL et pourront être mis en œuvre à différentes échelles avec d'autres territoires organisés situés à proximité (Guyane, Antilles), en métropole, dans d'autres pays de l'UE et si la situation le permet, Deux types d'actions peuvent être envisagés :

- Les actions préalables permettant de commencer à co-construire le projet avant sa transcription dans un accord de partenariat (recherche de partenaires potentiels, échanges, déplacements, traductions, etc.);
- Les actions communes de coopération, c'est-à-dire la réalisation même du projet ; À ce titre, les opérations soutenues peuvent être :
- Échanges de pratiques et d'expérience (organisation de rencontres),
- Réalisation de supports techniques et de communication ou de synthèse des expériences et leur diffusion,
- Création d'outils communs (outils de pilotage suivi-évaluation, outil d'animation des comités de programmation, etc.)
- Actions d'animation nécessaires aux phases de préparation, mise en œuvre et suivi des projets,
- Déplacements nécessaires aux phases de préparation et de mise en œuvre des projets. Les thématiques d'intervention et actions associées aux autres fiches actions sont envisagées : développement économique, alimentation locale, valorisation de patrimoines matériel et immatériel, etc.

NB : au regard de la complexité de mise en œuvre des projets de coopération et du peu de retour d'expérience en Guyane :

- Il conviendra d'adapter l'action du GAL en la matière en consacrant un effort particulier à l'appropriation de ces questions de coopération et en démarrant tôt pour se donner le temps de réussir.
- Un appui méthodologique du PAE serait nécessaire pour se renforcer sur cette thématique et trouver/partager des opportunités communes et porteuses d'impacts à l'échelle de la Guyane.

#### Coûts admissibles

- Coûts liés à la rémunération et les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration\*
- Coûts liés à des prestations externes ;
- Coûts liés aux actions d'information et de communication autour du projet de coopération ;
- Coûts liés à un évènementiel lié au projet de coopération ;
- Coûts liés à l'achat de petits équipements (papeterie, petit mobilier pour un évènement, etc.)
- · \*Des coûts simplifiés pourront être utilisés, selon une grille élaborée par le PAE, concernant la rémunération et les frais de mission

iche action











**ACTION 3** 

## **COOPÉRATION**

#### Exemple de projets cités lors des réunions de concertation

- Actions de valorisation communes des savoirs, savoir-faire et pratiques traditionnels
- Élaboration de produits touristiques en lien avec les territoires voisins (GAL de l'Ouest...), les pays riverains (Antilles, Suriname et Brésil)
- Accompagnement et mise en relation des acteurs du développement économique intéressés par de nouvelles formes de tourisme (éco-tourisme, tourisme solidaire et/ou communautaire, accessibilité et tourisme pour tous...).

#### **Bénéficiaires**

Bénéficiaires éligibles	Bénéficiaires non éligibles
<ul> <li>Structure porteuse de la stratégie LEADER</li> <li>Collectivités et leur groupement</li> <li>Associations de loi 1901</li> <li>Entreprises</li> <li>Organismes de formation professionnels et agricoles</li> <li>Établissements publics</li> </ul>	

## Principes de sélection des projets

Les principes de sélection seront appliqués via des critères de sélection qui seront établis et validés par le comité de programmation.

Les grands principes reposent sur :

- L'impact du projet sur le territoire
- Les perspectives de partenariat
- La dimension du projet
- Le réseau d'acteurs



# **GAL CCOG**









**ACTION 3** 

# COOPÉRATION

Plan de financement			
Type de soutien	Subvention		
Montant plancher	3 000 € HT		
Montant plafond	100 000 € HT		
Taux de cofinancement FEADER	85%		
Taux d'aides publiques	100%		
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	96 720€	17 068,24€	113 788,24€



# **GAL CCOG**









**ACTION 3** 

# **COOPÉRATION**

Lignes de partage		
Avec les autres Fiches actions de la stratégie LEADER	nc	
avec les autres objectifs stratégiques et spécifiques du FEADER	nc	
avec les autres fonds européens (FEDER, FEAMP, PCIA)	PCIA:  - L'OS 1.3 soutient les projets favorisant la compétitivité des PME avec l'appui à la participation des entreprises à des foires internationales, les formations conjointes (sur les règlementations UE, le droit des affaires, le contexte économique de la zone de coopération, les langues, etc;), les études et diagnostics des entreprises candidate à l'export, etc.  - L'OS 2.2 soutient les projets relatifs aux énergies renouvelables  - L'OS 2.4 soutient les projets relatifs à l'adaptation au CC  - L'OS 2.6 soutient les projets relatifs à l'économie circulaire  - L'OS 2.7 soutient les projets relatifs à la protection de la nature et de la biodiversité  FEDER-OS 5/FEAMPA:  - La FA 1 FEDER OS5 soutient les projets d'échanges autour du sport, de la découverte sans le besoin d'organisation formelle de coopération (entre 2 GAL, entre deux groupements d'acteurs, etc.)	











**ACTION 3** 

## **COOPÉRATION**

#### **Questions évaluatives**

- La coopération a-t-elle favorisé l'émergence de projets entre les GALs de Guyane?
- Les partenariats engagés sont-ils pérennes?
- La coopération a-t-elle permis de faire émerger de nouvelles compétences/pratiques et de nouveaux modes d'entreprendre sur le territoire du GAL et au-delà ?
- Les projets communs développés avec Leader ont-ils généré d'autres projets autonomes par la suite, portés par chacune des structures impliquées dans la coopération ?

#### **Indicateurs**

Indicateurs de réalisation	Vo	Cible
- Nombre de projets de coopération régionale réalisés	0	1
- Nombre de projet de soutien préparatoire réalisés	0	2
Indicateurs de résultat	Vo	Cible
- Pérennisation de la coopération en dehors de LEADER	Non	Oui









**ACTION 4** 

#### ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

#### Enjeux et objectifs de l'intervention pour le territoire de la CCOG

Une mise en œuvre opérationnelle de la stratégie locale de développement du GAL de l'Ouest Guyanais nécessite des moyens humains et de fonctionnement pour assurer le pilotage, la coordination, la gestion, la communication, l'animation et le suivi-évaluation du programme. L'objectif général est de créer une dynamique territoriale favorable à l'émergence de projets pérennes.

Un défi pour le GAL de l'Ouest guyanais est de mettre en place un système d'animation efficace qui profite à toutes les communes (très vaste territoire, communes isolées, etc.).

Un autre enjeu, au vu de l'approche globale de la stratégie multifonds, est de mettre en place une animation LEADER en synergie avec l'animation pour l'OS-FEDER 5 afin favoriser une dynamique globale, et que les efforts déployés sur chacun des deux fonds se profitent mutuellement.

### Contribution aux orientations stratégiques

L'animation et le pilotage du programme LEADER facilitent la mise en œuvre des autres fiches actions et permettent donc de répondre à l'ensemble des objectifs stratégiques. Cette fiche actions vise à se donner les moyens de mettre en œuvre la stratégie du programme LEADER, en contribuant notamment à :

- Améliorer l'information et l'accompagnement des bénéficiaires potentiels du programme LEADER et plus largement de l'ensemble des acteurs du territoire,
- Créer et faire vivre un réseau d'acteurs solide et de proximité (COPROG, porteurs de projets, partenaires de développement local, techniques et financiers),
- Assurer une gestion efficace des projets identifiés puis soutenus,
- Participer à une gouvernance efficace et motrice,
- Suivre de manière continue et évaluer la mise en œuvre du programme et ses effets sur le territoire.

#### Effets attendus

- Une mobilisation efficace du Comité de Programmation (autant les membres du « Sud » que les membres du « Nord), qui permette de sélectionner les projets les plus pertinents vis-à-vis des enjeux du territoire ;
- Une meilleure connaissance et appropriation du programme LEADER par les acteurs locaux, porteurs de projets potentiels et habitants, à la fois en matière d'opportunités et de réalisations ;
- Une facilitation de la mise en réseau des bénéficiaires du programme LEADER et plus largement des acteurs du développement rural local ;
- Une répartition et une avancée homogènes des projets mis en œuvre sur tout le territoire et des projets qui bénéficient à l'ensemble de la population, des visiteurs et des touristes ;
- Une meilleure intégration du processus de suivi-évaluation, à travers la mise en place d'un suivi régulier de la mise en œuvre et la réalisation d'évaluations, utilisés au besoin pour réorienter le programme.











**ACTION 4** 

#### ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

#### Descriptif des actions soutenues

- Animation, gestion et coordination du programme LEADER : Les ressources humaines internes mobilisées représentent 2,5 ETP par an :
- 2 ETP d'animateurs (recensement de nouveaux porteurs potentiels ; accompagnement des porteurs de projets ; organisation de réunions d'information, des groupes de travail, de visites de terrain ; préparation et animation des Comités de Programmation, etc.)
- 0,5 ETP d'animateur (lien avec l'autorité de gestion, préparation des outils de suivi des projets, instruction et paiement des dossiers, appui à l'animation en début de programmation, coordination avec la mise en œuvre de la stratégie OS5, etc.)

Seront mis à disposition un bureau, un ordinateur et un téléphone pour chaque agent. Un véhicule sera également mis à disposition de l'équipe technique LEADER.

- **Evaluations du programme :** Une structure externe, de type bureau d'étude privé sera recrutée pour réaliser l'évaluation à mi-parcours ou l'évaluation finale. Le budget pour ce poste est de 40 000 €.
- Actions de communication sur le programme : Certaines prestations de communication pourront être externalisées, telles que : les impressions des flyers et prospectus, la création et l'entretien des outils de communication digitale, la réalisation de supports papiers et de spots TV et radio, etc.

#### Coûts admissibles

- Coûts liés à la location, l'achat de matériels, d'équipements, de véhicules
- Coûts liés à la formation collective et à l'information
- Coûts liés à la formation individuelle
- Coûts liés à la communication
- Coûts liés à l'animation
- Coûts liés aux études et à l'accompagnement
- Coûts liés aux déplacements, hébergement et restauration\*
- Coûts liés à des prestations externes
- Dépenses de rémunération
- Coûts indirects (maximum 15 % de l'enveloppe dédiée aux salaires des animateurs- du pilotecoordinateur)
- · \*Des coûts simplifiés pourront être utilisés, selon une grille élaborée par le PAE, concernant les frais de mission

Fiche action











# **ACTION 4**

#### ANIMATION ET PILOTAGE DU PROGRAMME LEADER

#### Bénéficiaires

CCOG, en tant que structure porteuse du GAL

#### Principes de sélection des projets

Les actions qui pourront être soumises à la sélection du Comité de Programmation sont les suivantes

- Prestations d'évaluation ;
- Prestations de communication et d'information.

Dans ce cas, un fonctionnement par appel d'offres sera privilégié, dans le respect du code des marchés publics et sur la base de critères de sélection précisés par le Comité de Programmation.

#### Plan de financement

Type de soutien	Subvention		
Taux de cofinancement FEADER			85%
Taux d'aides publiques			100%
	FEADER	Contributions publiques nationales	Total aides publiques
Montant €	806 000€	142 235,30€	948 235,30€

#### Lignes de partage

Au regard de la spécificité de cette fiche actions, il n'y a pas de lignes de partage à définir vis-à-vis du volet régional du PSN ou des autres programmes opérationnels européens de Guyane.

#### **Questions évaluatives**

- Le programme LEADER est-il mieux connu sur le territoire?
- La mise en réseau des acteurs du monde rural au service de l'accompagnement de l'attractivité locale at-elle été facilitée par la mise en œuvre de LEADER ?
- Dans quelle mesure l'animation a-t-elle eu recours à des outils et façons de faire « innovantes » et dynamiques ?
- Les modalités d'animation, de gestion et de coordination ont-elles permis de mettre en place un bon rythme de programmation et de consommation de l'enveloppe disponible ?
- En matière d'animation, la fusion de l'ancien GAL du Sud et GAL Nord-Ouest a-t-elle été bénéfique à la dynamique LEADER sur l'ensemble du territoire ?

Indicateurs	
Fonctionnement général du	Cf. partie suivi-évaluation générale
programme	en para de sam era dans non generale

Fiche action